

Dernière mise à jour : 19 août 2022

PROCÉDURE POUR LES PARENTS ACCUEIL ET DÉPART DES ENFANTS EN TEMPS DE PANDÉMIE

Pour minimiser les risques de propagation pendant une pandémie, le MIFO met en place une procédure pour l'accueil et le départ des enfants afin de veiller à la sécurité et la santé de tous dans ses Centres éducatifs.

Cette procédure s'applique aux services suivants :

- Services préscolaires : Bambins, Préscolaires et Mon atelier
- Services parascolaires : Maternelle à la 6^e année
- Camps et journées pédagogiques

À LA MAISON FRÉQUEMMENT

- Consulter le document [COVID-19 – Document de référence sur les symptômes](#) du ministère de la Santé de l'Ontario.
- Surveiller l'état de santé de l'enfant et des personnes habitant avec lui (c'est-à-dire ses contacts étroits comme parent/tuteur, frère/sœur, etc.), afin de déceler de possibles symptômes de la COVID-19.
- Si l'enfant, fait de la fièvre ou présente des symptômes de la COVID-19, il ne peut pas fréquenter nos services. Suivre la [Procédure pour les parents – Enfant atteint ou possiblement atteint de la COVID-19](#).
- Si l'enfant habite avec une personne présentant des symptômes ou a obtenu un résultat positif à la COVID-19, le statut vaccinal de l'enfant déterminera si ce dernier peut fréquenter nos services. Suivre la [Procédure pour les parents – Enfant atteint ou possiblement atteint de la COVID-19](#).

À LA MAISON TOUS LES MATINS

Tous les matins, le parent ou le tuteur doit :

- Faire l'autodépistage de son enfant :
 - Soit en se connectant à son [Espace client](#) et en répondant au questionnaire de dépistage en ligne nommé **Questionnaire COVID-19**. Le questionnaire est disponible à partir de l'onglet *Accueil*.
 - Soit en utilisant [l'outil d'auto-dépistage de la COVID-19 dans les écoles et les services de garde d'enfants de l'Ontario](#).
 - Si le résultat du dépistage est positif, l'enfant ne peut pas fréquenter nos services de garde. Suivre la [Procédure pour les parents – Enfant atteint ou possiblement atteint de la COVID-19](#).

LORS DE L'ACCUEIL LE MATIN

À son arrivée le matin, le parent ou le tuteur doit :

- Se présenter à la table d'accueil avec son enfant ;
- Suivre les directives de l'animateur à l'accueil.

Dernière mise à jour : 19 août 2022

LORS DU DÉPART EN FIN DE JOURNÉE

Lors du départ, le parent ou le tuteur doit :

- Se présenter à la table d'accueil et donner le nom de son enfant ;
- Sur demande, montrer une pièce d'identité à l'animateur à l'accueil afin de confirmer son identité ;
- Suivre les directives données par l'animateur à l'accueil ;
- Quitter les lieux avec son enfant.

CIRCULATION DES PARENTS DANS LES CENTRES ÉDUCATIFS

Les parents des enfants inscrits dans les groupes **bambins et préscolaires seulement** pourront entrer dans le Centre éducatif afin de reconduire ou aller chercher leur enfant. Les consignes suivantes doivent être respectées :

1. Faire **vosre dépistage avant d'arriver au centre.**
2. Respecter les consignes en vigueur en lien avec le port du masque.
3. Si vous présentez des symptômes liés à la Covid-19, suivre les consignes émises par Santé Publique Ottawa. [Dépistage de la COVID-19 pour les écoles \(ontario.ca\)](https://www.ontario.ca/fr/actualites/depistage-covid-19-ecoles)
4. **Aucune circulation non nécessaire** dans le centre ou dans l'école ne sera autorisée en aucun temps.